

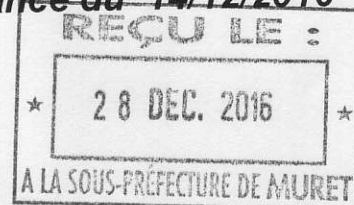
Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 9/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14/12/2016



OBJET : Modification des statuts du SDEHG.

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

- Vu les statuts du SDEHG en vigueur,
- Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant la modification de ses statuts,
- Vu l'article L5211-17 du CGCT,
- Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016 a approuvé la modification de ses statuts,

En particulier ces articles :

- Compte tenu de l'élargissement des Compétences en matière d'énergie, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne prend la dénomination de Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définit les conditions d'exercice de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire d'une métropole. Le VI de l'article L5217-7 du CGCT acte la volonté du législateur de maintenir la compétence d'autorité concédante à un échelon départemental en arrêtant la représentation substitution de la métropole au sein d'un syndicat d'électricité.

- Lors du renouvellement du comité syndical de 2014, le nombre total de délégués du comité du SDEHG a été fixé à 157 sur la base des populations municipales des communes au 31 décembre 2013. Afin d'assurer une représentativité en délégués proportionnelle à ces populations au titre de la compétence concession de la distribution publique d'électricité, le nombre de délégué de Toulouse Métropole doit être fixé à 78 ce qui porte le nombre total de délégués du comité syndical à 235.
- Le mandat des délégués élus suite au dernier renouvellement du comité syndical n'est pas remis en cause par cette modification statutaire.
- La liste des communes adhérentes au SDEHG prend en compte la nouvelle commune de Péguilhan, créée à compter du 1er janvier 2017, en lieu et place des communes de Lunax et Péguilhan par arrêté préfectoral du 4 août 2016.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe de la présente délibération;

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le décembre 2016

Le Maire, P.BEDEL

